

Conseil Communal **Séance du 26 octobre 2017**

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;

NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;

ARNOULD F., ~~COLLARD D.~~, PIGEON E., PAUL C., LHOAS V.,

SONNET M., ~~CONRARD C.~~, BURNON A., HENKINET F., ~~MOUTON B.~~,

LEYDER O. et DEREMIENS V., Conseillers;

~~LAMOLINE P.~~, Présidente du CPAS (voix consultative) ;

GIERENS Bernard, Directeur général

La séance est ouverte.

Environnement

1. Adhésion à la Convention des Maires.

La Commune de Vaux-sur-Sûre souhaitant s'engager dans la dynamique de la Convention des Maires et développer un PAEDC (Plan d'Actions Energie Durable – Climat) sur son territoire, la séance du Conseil communal débute par une présentation de cette convention et de ce plan par Monsieur Daniel Conrotte, de la Cellule Développement Durable de la Province de Luxembourg. Le Conseil est invité à adhérer officiellement à la Convention des Maires. L'objectif est la réduction de l'énergie fossile et l'augmentation de l'énergie durable.

Finances

2. Approbation des budgets 2018 des Fabriques d'Eglises de Rosières et de Chenogne.

Exercice	Fabrique d'Eglise	Intervention communale à l'ordinaire	Intervention communale à l'extraordinaire	Excédent
2018	Rosières	7.232,62 €	0,00 €	0,00 €
2018	Chenogne	4.219,91 €	0,00 €	0,00 €

Le Conseil communal approuve ces budgets.

3. Subsidés pour la Saint-Nicolas des écoles : approbation.

ECOLE COMMUNALES

1) **Pour l'enseignement maternel** : les crédits sont octroyés par $\frac{1}{2}$ classe (60,00 € par $\frac{1}{2}$ classe) avec des montants par implantations repris et détaillés dans le tableau ci-dessous :

<i>Classe</i>	<i>Elèves</i>	<i>Emploi</i>	<i>Demi-classe</i>	<i>Budget</i>
Vaux-sur-Sûre	42	2.5	5	5 X 60 euros = 300 euros
Rosières	34	2	4	4 X 60 euros = 240 euros
Nives	12	1	2	2 X 60 euros = 120 euros
Bercheux	12	1	2	2 X 60 euros = 120 euros
Juseret	16	1	2	2 X 60 euros = 120 euros
Sibret	54	3	6	6 X 60 euros = 360 euros
Morhet	30	2	4	4 X 60 euros = 240 euros
Remichampagne	30	2	4	4 X 60 euros = 240 euros

Le subside pour l'enseignement maternel d'un montant total de 1.740,00 €, sera imputé à l'article 721/33201-02 du budget ordinaire de l'exercice 2017 et sera versé sur le compte bancaire de l'Ecole Communale de Vaux-sur-Sûre.

ECOLE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

<i>Classe</i>	<i>Elèves</i>	<i>Emploi</i>	<i>Demi-classe</i>	<i>Budget</i>
Sibret	31	2	4	4 X 60,00 euros = 240 euros

Le subside pour l'enseignement maternel d'un montant total de 240,00 € sera imputé à l'article 721/33201-02 du budget ordinaire de l'exercice 2017 et sera versé sur le compte bancaire de l'Ecole de la Communauté Française à Sibret.

2) **Pour l'enseignement primaire** : les crédits sont octroyés par classe avec un montant détaillé comme suit :

budget par classe : 54 € nombre de classes : 22

Le subside pour l'enseignement primaire d'un montant total de 1.200,00 €, sera imputé à l'article 722/33201-02 du budget ordinaire de l'exercice 2017, il sera versé sur le compte bancaire de l'Ecole Communale de Vaux-sur-Sûre.

4. Octroi d'un subside pour la ligue laïque.

Le Conseil communal octroie un subside de 100 euros à l'ASBL La ligue laïque qui tente de répondre d'une part, aux attentes des défenseurs de l'enseignement officiel mais qui, d'autre part, organise également des formations et ateliers d'insertion sociale, par exemple, pour notre Commune, il s'agit de l'organisation d'un atelier cuisine en collaboration avec le PCS.

5. Acquisition d'un totem avec écran LED : décision de principe et approbation des conditions du marché.

Projet déjà discuté lors de la modification budgétaire.

Le Conseil communal approuve les conditions du marché relatives à l'acquisition d'un totem avec écran LED, qui pourra principalement annoncer des informations quant à l'organisation d'un événement culturel, sportif ou autre sur le territoire de la Commune de Vaux-sur-Sûre, en étant installé devant les bureaux de l'Administration communale, ou soit être utilisé lors d'une activité organisée par la Commune, lors de la retransmission des matchs de football lors du Mondial ou de l'Euro, lors de projections de films en plein air,

Taille de +/-6 m² d'affichage. Garantie : 3 ans.

Le marché est estimé au montant de 25.000,00 euros TVAComprise et sera passé par procédure négociée sans publication préalable.

Taxes

6. Taxe annuelle sur la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et des déchets ménagers assimilés – Exercice 2018 + arrêt du coût-vérité.

Le Conseil communal approuve le règlement-taxe sur la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et des déchets ménagers assimilés pour l'exercice 2018, similaire et taux identiques à ceux des années précédentes.

Nous sommes toujours dans les balises du coût vérité : 96%, taux que nous devons également arrêter en conseil.

Intercommunales

7. Convocation à l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE du mercredi 8 novembre 2017 : approbation de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 mai 2017 à Libramont.
2. Approbation de la désignation d'un nouveau membre du Conseil de secteur Valorisation et Propreté en remplacement d'un membre démissionnaire de plein droit.
3. Approbation de l'actualisation pour 2018 du plan stratégique 2017 – 2019 incluant les prévisions financières.
4. Divers.

8. Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de Sofilux du jeudi 14 décembre 2017 : approbation de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Modifications statutaires.
2. Evaluation du plan stratégique 2017 – 2019.
3. Nominations statutaires.
4. Evolution de TVLux : résultats et perspectives.

HUIS CLOS

La séance est levée.